



LEGENDE

Fond de plan

- Limite de la Communauté de communes Bretagne Romantique
- Limites communales
- Limites parcellaires
- Bâtiments
- Cours d'eau
- Plans d'eau

Libellés

- UCb : centre ancien des communes d'hyper-proximité et rurales
- UEb : secteur d'extension résidentielle des communes d'hyper-proximité et rurales
- UH2 : hameau non densifiable
- UL : secteur d'équipement
- A : zone agricole
- IAUe : secteur à urbaniser prioritaire à vocation principale d'habitat
- N : zone naturelle
- Nf : zone naturelle dédiée aux bois et forêts dotés d'un document de gestion durable
- Nep : secteur dédié à l'accueil des stations d'épuration et de lagunages

Prescription surfacique

- Emplacement réservé identifié au titre du L151-41 du Code de l'Urbanisme
- Secteur soumis à une Orientation d'Aménagement et de Programmation Sectorielle au titre du L151-6
- Espace Boisé Classé au titre du L113-1 du Code de l'Urbanisme
- Zone humide identifiée au titre du L151-23 du Code de l'Urbanisme
- Bâtiment susceptible de changer de destination identifié au titre du L151-11 du Code de l'Urbanisme
- Secteur de mixité sociale au titre du L151-15 du Code de l'Urbanisme
- Secteur avec taille minimale de logements au titre du L151-14 du Code de l'Urbanisme

Prescription linéaire

- Chemin de randonnée à valoriser au titre du L151-38 du Code de l'Urbanisme
- Cheminement cyclable à valoriser au titre du L151-38 du Code de l'Urbanisme
- Halle identifiée comme élément de paysage classée au titre du L151-23 du Code de l'Urbanisme
- Halle identifiée comme Espace Boisé Classé au titre du L113-1 du Code de l'Urbanisme

Prescription ponctuelle

- Bâtiment patrimonial à préserver au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme

Information linéaire

- Implantation des constructions dépendante des marges de recul à respecter vis-à-vis de la route départementale

Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

4.2. Le règlement graphique SAINT-THUAL

Voilà pour être ordonné au Plan Local d'Urbanisme intercommunal arrêté par délibération du Conseil Communautaire de Bretagne Romantique en date du 29 février 2024. Fait à La Chapelle-aux-Frères.

Luc REGAARD
Président de la Communauté de Communes

Date d'arrêt : 29/02/2024
Pièce du PLUi : 4.2.21

0 250 500 750 1 000 m